



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **DIX-SEPT SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 septembre 2026**

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Thomas BONNIER donne pouvoir à Jean-François POISSON, Murielle GIRARDOT donne pouvoir à Laura JOURNET.

Secrétaire de séance : Jean-Cyrille BURDET.

2026-63

Acquisition de l'outil de planification numérique « Mariloo ».

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que sur la base de la présentation de l'outil de planification numérique « Mariloo » effectuée à distance en amont de la séance, le Conseil municipal doit se prononcer sur les propositions financières associées à la mise en place des différents modules composant cet outil, à savoir :

- Réservation des salles, gestion des agendas des élus, planning des agents en ligne et gestion du matériel et des consommables :
 - 4 500 € HT soit 5 400 € TTC
- Gestion des interventions :
 - 2 700 € HT soit 3 240 € TTC

Pour un montant total de 7 200 € HT soit 8 640 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition fera l'objet d'une facturation au titre de l'exercice 2027. Les crédits correspondants ouverts au budget principal 2026 ne seront donc par conséquent pas consommés. La mise en service et le caractère opérationnel de la plateforme seront précédés de plusieurs mois de paramétrage. A l'issue, les accès à cet outil de planification numérique seront ouverts pour une durée initiale de 3 ans.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition de l'outil de planification numérique « Mariloo » pour un montant total de 7 200 € HT soit 8 640 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les propositions financières correspondantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif 2027 – budget principal,

Dans les conditions suivantes :

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20260917-DE2026-63-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2026

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Jean-François POISSON



Le secrétaire de séance,

Jean-Cyrille BURDET

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :